

RIE III

Séminaire formation CGAS

18 juin 2016

J-L Ferrière

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

Juin 2016

1. Contexte de défiscalisation fédérale: une réforme suit l'autre

1998	RIE I	Introduction des statuts spéciaux Suppression de l'imposition sur le capital* Diminution de 2% à 1% du droit de timbre	*min 400 mios (1998) de non perçu sur l'IFD ;
2008	RIE II	11 mesures de baisse, dont : Exonération partielle des dividendes (50% ds la fortune privée, 40% ds la fortune commerciale) Imputation impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital Principe de l'apport en capital : exonération du remboursement des apports en capital	Plusieurs milliards de pertes fiscales ;
2016	RIE III	Nouveau catalogue de mesures, voir plus loin: patent Box, NID, Superdéduction, etc.	Plusieurs milliards de pertes fiscales
puis	RIE IV etc	Suppression du droit de timbre Taxe au tonnage	Plusieurs milliards

Effet de la RIE II: Question parlementaire Margret Kiener Nellen (PS) du 16.09.2015

«Depuis le 1er janvier 2011, l'Administration fédérale des contributions a accepté que plus de **1 130 000 000 000 de francs (c'est-à-dire plus de 1130 milliards de francs) de réserves d'apports en capital soient versés aux actionnaires sous forme de dividendes exonérés de l'impôt sur le revenu et de l'impôt anticipé.»**

- *1. Comment le Conseil fédéral entend-il corriger ce fiasco colossal, dissimulé aux citoyens lors de la votation sur la réforme de l'imposition des entreprises II et sans équivalent sur le plan international?*
- *2. Les réserves d'apports en capital se prêtent-elles à des abus? Dans l'affirmative, lesquels?*
- *3. Les quatre milliards de francs de coûts supplémentaires de l'AVS sont-ils impossibles à financer?*

Imposition des entreprises à l'échelle

internationale: : «La chute des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés entraîne un accroissement de la pression sur les particuliers» - OCDE

03/12/2015 - Les recettes tirées de l'imposition des bénéfices des sociétés sont en baisse dans la majorité des pays de l'OCDE depuis le début de la crise économique mondiale, d'où un accroissement de la pression sur les particuliers pour permettre aux États de satisfaire leurs besoins de financement. C'est ce qui ressort de données récentes extraites des [Statistiques des recettes publiques](#) publiées chaque année par l'OCDE.

«La chute des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés entraîne un accroissement de la pression sur les particuliers» - OCDE

En moyenne, les recettes perçues au titre de l'impôt sur les sociétés ont reculé de 3.6 % à 2.8 % du produit intérieur brut (PIB) entre 2007 et 2014. Les recettes tirées de l'imposition du revenu des personnes physiques ont en revanche augmenté de 8.8 % à 8.9 % et les recettes de TVA ont progressé de 6.5 % à 6.8 % du PIB pendant la même période.

«La chute des recettes tirées de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés entraîne un accroissement de la pression sur les particuliers» - OCDE

Selon Pascal Saint-Amans, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, les sociétés parviennent encore à trouver des moyens de payer moins d'impôts et c'est en fin de compte aux particuliers de régler la facture. Ce sont en effet les citoyens qui ont fait les frais de la grande majorité des hausses d'impôt observées depuis la crise sous la forme d'augmentations des cotisations sociales, de la taxe sur la valeur ajoutée et des impôts sur le revenu. Cette situation montre bien qu'il est urgent d'agir pour faire en sorte que les entreprises supportent leur juste part du fardeau.

«La chute des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés entraîne un accroissement de la pression sur les particuliers» - OCDE

<http://www.oecd.org/ctp/tax-policy/revenue-statistics-19963726.htm>

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/lachutedesrecettetireesdelimpotsurlesbeneficesdessocietesentraîneunaccroissementdelapressionsurlesparticuliers.htm>

2. Contexte de défiscalisation à Genève

Evénement 3

Tribune de Genève | Vendredi 11 mars 2016

Finances genevoises

En 2014, les baisses d'impôts ont coûté plus d'un milliard

Neuf baisses d'impôts se sont succédé depuis 1999, entraînant des diminutions de recettes pour le Canton. Une baisse qui se révèle égale à la hausse des loyers et des primes maladie

L'essentiel

● **Impôts A Genève**, les impôts ont baissé neuf fois depuis 1999, profitant parfois aux contribuables, parfois aux entreprises.

● **Bilan** En 2014, les coupes dépassaient le milliard de francs.

● **Paradoxe** Le montant des baisses correspond à peu près à la hausse d'autres dépenses obligatoires. Le professeur Bernard Dafflon explique pourquoi il est difficile de calculer l'impact des baisses d'impôts.

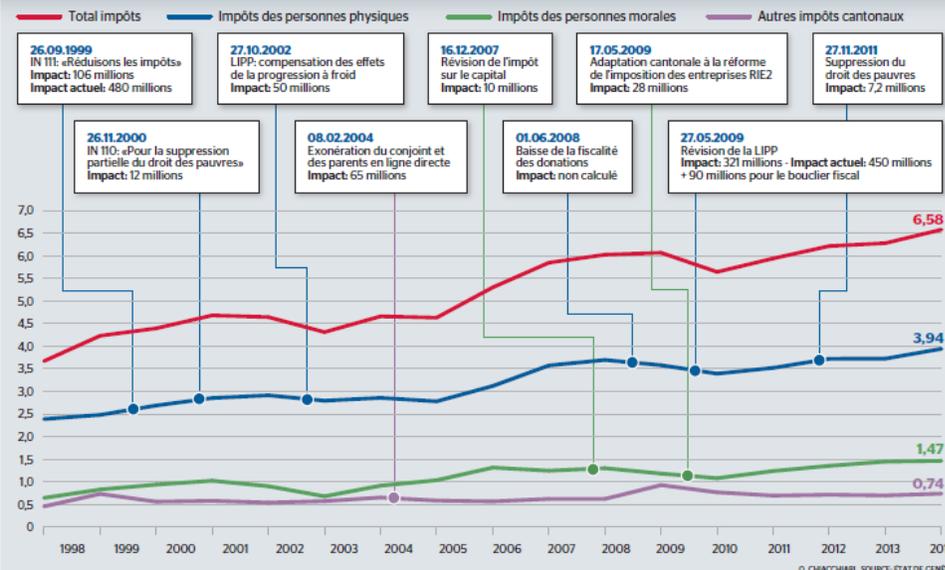
Marc Bretton avec Christian Bernet

La réforme de l'imposition des entreprises devrait se traduire à Genève par un manque à gagner évalué à 443 millions (hors compensations fédérales attendues) par le Département des finances (DF) et à 700 millions par Sandrine Salerno, ministre des Finances de la Ville. Cette perte de revenu n'est pas la première que Genève ait connue. Depuis 1999 en effet, les impôts cantonaux ont baissé neuf fois (voir *Infographie*).

Quelle est la facture?

Pour le Canton, la perte est importante. La Direction générale des finances estime que les deux plus grosses baisses (septembre 1999 et mai 2009) équivalaient en 2014 à environ un milliard par an, un chiffre évoluant en fonction de la masse fiscale. En additionnant les autres baisses, la facture annuelle grimpe à environ

Les principales votations sur les baisses fiscales



calendrier électoral. La baisse de 1999 a été lancée en 1998 dans un climat politique ampure le droit des pauvres, compense les effets de la progression à froid et ouvre vent plus logiquement en haut de cycle, alors que la dette diminue, même si l'om- pire. En 1999, le loyer moyen s'élevait à 997 francs et Genève comptait 204 000

Baisses d'impôts GE (sources: les divers PL, AFC, CE):		Mios par an (année chiffrage)
1998	Suppression IFD sur le capital des entreprises:	146 (2011) = 24 pour GE
1999	IN libérale -12 % (contre avis du CE et GC)	117 (1999), 487 (2014)
2000	suppression du droit des pauvres (contre avis du CE et GC)	12 (surtout HG) (2000)
2002	(Compensation des effets de la progression à froid	50
2004	IN Casatax: Ø taxe sur les transactions immobilières < 1 mio, ∟ taxe hypothèques	20 (2004)
2004	suppression impôt GE / successions et donations, héritiers directs (Ø CH)	66 (2001)
2005	suppression impôt GE / capital pour nlls sociétés ou s'installant à GE (3 ans)	> 10 par an (2005)
2005	baisse taxes sur les véhicules de transports	2 (2005)
2007	Hausse déductibilité donations (→ 20 % revenu, + exonérations diverses)	plusieurs 10es, non chiffré
2008	Réforme II de l'imposition des entreprises	pertes pas clairement chiffrées; des mias; estim: GE ≈ 12 à 15 % IFD total, dont 17% à GE = 10aines de mios
2009	Baisses de la fiscalité genevoise des entreprises (suites de la réforme II)	28 + 20 (2008)
2009	baisse «en faveur des familles»:	433 (2014) + 107 Comm. + 40 bouclier fiscal
2011	déduction de l'impôt foncier:	non évalué
2011	Suppression du droit des pauvres sur les loteries et tombolas	7.2
		total : 1'200 / an (2014)

3. La RIE III – objectif initial: supprimer les statuts spéciaux pour les holdings et sociétés auxiliaires

- **Société holding :**
- but principal: gérer des participations, sans activité commerciale en Suisse (2/3 de son bilan et de ses revenus sont des participations et rendements de participations)
- Paie: IFD sur le bénéfice (7.5 à 7.8% réel) ; ICC : exonérée sur le bénéfice (rendements de participations, plus-values, intérêts, gains de change, redevances de licence, honoraires de gestion de filiales, etc.) ; paie seulement ICC sur le capital, taux spécial 0.3 pourmille.
- **Société auxiliaire (ou de domicile, ou mixte)**
- ont en Suisse une activité administrative, mais pas d'activité commerciale; sociétés de capitaux et coopératives dont l'activité commerciale est essentiellement orientée vers l'étranger et qui n'exercent en Suisse qu'une activité subsidiaire (les revenus proviennent essentiellement d'activité à l'étranger).
- Type de société utilisée par les multinationales qui vendent des biens essentiellement à l'étranger. Souvent après la période d'allégement fiscal dont elles ont bénéficié à leur installation.
- Paie : IFD sur le bénéfice ; ICC: exonéré de l'ICC sur le bénéfice selon la part des activités à l'étranger, le reste imposé au taux ordinaire ; exonération peut aller jusqu'à 100%. ICC sur le capital réduit à 0.3 pourmille. L'attractivité s'étend également à la TVA.

RIE III résultat final à l'opposé de l'objectif

- Création de niches fiscales nouvelles sans retenue
- Au final, on peut parler d'extension des «statuts» à l'ensemble des sociétés
- La loi s'intitule: «Loi fédérale sur *l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse* (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)»
- Pertes fiscales monumentales
- Facture à payer par les collectivités publics (Confédération, Cantons, Communes) et par les salarié-e-s.

RIE III – 3 nouvelles mesures de niches fiscales 1

«Patent Box»

Imposition séparée (dans une «boîte») des bénéfices des brevets et droits comparables, une part de ces revenus est exonérée:

Part exonérée: 90%

Les cantons peuvent prévoir une réduction moindre.

Le patrimoine lié à ces brevets peut être imposé de manière moindre.

Exonération excessive

Perte non chiffrée

Risque: ce qui entrera dans la définition des droits comparables: laissé au CF, pourra inclure: inventions non brevetées des PME, les logiciels etc.

Risque d'acceptabilité internationale

RIE III - Nouvelles mesures de niches fiscales 2

«Superdéduction R&D»

Déduction des charges de recherche et développement dans une mesure accrue

Montant de la déduction supérieure aux frais réels engagés: **150%**

La droite voulait même déduire à 200%, ou même sans limite, ainsi que les dépenses engagées à l'étranger

(un des enjeux CN-CdesE)

Déduction
supérieure aux
frais réels

Perte: non
chiffrée

RIE III - Nouvelles mesures de niches fiscales 3

«NID»

Déduction des intérêts notionnels

Déduction des intérêts fictifs qu'aurait généré le capital propre («de sécurité») de l'entreprise s'il avait été placé sur le marché des capitaux.

Manière de défiscaliser le capital y compris sur le rendement.

Condition: imposition minimale des dividendes à 60% (un des enjeux CN-CdesE)

Mesure opaque

Non chiffrée

Contestée au plan international

RIE III - Nouvelles mesures de niches fiscales 1-3

Limite générale de ces trois niches fiscales

L'effet de ces trois niches fiscales ne doit pas dépasser un certain seuil.

Valeur du seuil: **80% du bénéfice**

Les cantons peuvent fixer un seuil plus élevé. **Nouveau champ de sous-enchère cantonale**

L'un des enjeux CN-CdesE

Possibilité de réduire le revenu imposable jusqu'à 20% du revenu seulement, sur lequel s'applique le taux réduit.

RIE III - Nouvelles mesures de niches fiscales 4

«Step Up»

Possibilité de créer des réserves latentes et revalorisation immatérielle exonérées au début de l'assujettissement à l'impôt

Permet aux sociétés à statut d'entrer progressivement dans l'imposition

Les réserves doivent être amorties (taux prévus). Pour les valeurs immatérielles, amortissement sur 10 ans.

Diminution des rentrées liées à l'imposition des ex-sociétés à statut

RIE III – Autres mesures

Imputation de l'impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice peut être déduit de l'impôt sur le capital. Annule de fait l'impôt sur le capital.

RIE III - Mesures d'accompagnement fédérales

Révision de la péréquation cantonale

Les facteurs pris en compte dans la péréquation intercantonale sont révisés pour tenir compte de l'augmentation de valeur des futures ex-sociétés à statut)

Augmentation de la part d'IFD rendue aux cantons

Actuellement de **17%**,
Passe à **21.2 %**
Un des enjeux CN-CdesE

Augmente les pertes pour la Confédération

RIE III - Mesures liées

Baisse libre du taux d'imposition cantonal

Les cantons sont libres d'adapter leur fiscalité sur le bénéfice: concurrence intercantonale

La plupart des cantons annoncent des baisses

Le CF tablait sur une moyenne à 16%, démentie dans les faits: **on tend vers 13% à 15%**

Augmentation de la part d'IFD rendue aux cantons

Actuellement de **17%**, Passe à **21.2 %**

Un des enjeux CN-CdesE

Augmente les pertes pour la Confédération

RIE III - Mesures rejetées

Introduction d'un impôt sur les gains en capitaux

Rejeté par le CF au stade de la consultation, devant la levée de boucliers de la droite

Augmentation du nombre de contrôleurs fiscaux

Rejeté

Diminution à 30% du taux d'exonération des dividendes

Rejeté par les chambres, accepté comme condition à la NID mais à 40%.

RIE III - Mesures reportées 1

Suppression de droit de timbre

Sans rapport avec la fiscalité des entreprises.
La droite le reporte pour diminuer les risques sur le projet RIE III, mais entend alourdir le projet.

220 mios à
2 milliards de
pertes

RIE III - Mesures reportées 2

Introduction d'une taxe au tonnage

Remplacement de l'impôt sur le bénéfice par une taxe forfaitaire au tonnage (volume) pour les sociétés de shipping, transport par bateau.

Mesure pour faire venir des entités de shipping en CH.

Non retenue par le CF, revenue au CN; acceptée mais reportée

Inégalité de traitement entre entreprises

Acceptabilité suspecte, mais taxe déjà assez répandue UE

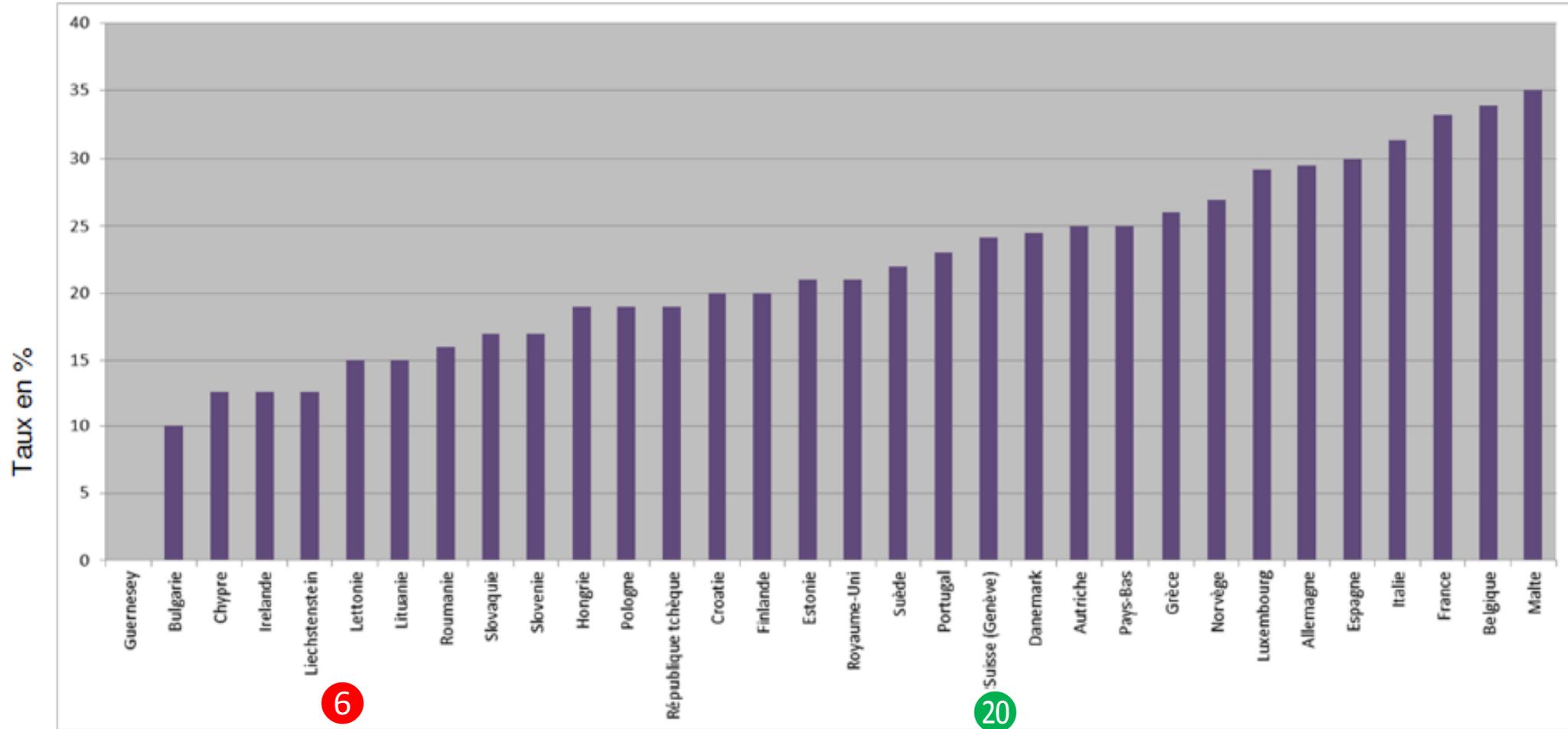
Taxe dégressive selon le tonnage, avantage les gros (90cts à 20cts/100 NT/jour)

Pertes en 100 aine de mios;

4. RIE III Conséquences financières

- Initialement prévue à 2 mias:
400 mios Confédération + 1600 mios Cantons et Communes
«Partage des pertes» : Conf: 400+600 Cantons: 1600-600
- Au final, rajouter évolution jusqu'à 2019; modifications de la loi fédérale votées; hypothèses plus basses que celles du Conseil fédéral, notamment baisses cantonales moyennes inférieure à 16% etc.:
 - Au minimum 3 milliards dont 2.5 de perte brute pour les cantons
 - Au minimum 1.4 milliard pour la Confédération
 - Au minimum 400-500 mios de pertes pour le Canton de Genève
 - Au minimum 100 mios pour les Communes

Effet: dumping international



Pays

Source : KPMG

Effet: dumping international

On voit qu'en fixant un taux d'imposition des entreprises entre 13% et 15%, la Suisse accepte de se situer au niveau de développement et de pays comme

- la Bulgarie, la Roumanie ou Chypre.
- la Lettonie ou la Lituanie, ou encore l'Irlande,
- ou de tout petits pays, comme le Liechtenstein, qui n'ont pas d'infrastructures importantes et dépendent de fait d'autres pays.

Les pays qui ont un niveau de développement comparable ont des taux au minimum de 20%-22%: Finlande, Royaume-Uni, Suède.

RIE III Conséquences budgétaires

- **Austérité à tous les niveaux dans la riche Suisse:**
- **Confédération:** programmes de «stabilisation» de plus d'1 milliard. Va menacer:
 - la formation: EPF, HES
 - l'agriculture
 - Les assurances sociales (prestations complémentaires, etc.)
 - Le personnel de la Confédération
- **Cantons:** pertes (notamment cantons sans sociétés à statut):
 - coupes dans les budgets, les postes, les subventions, les prestations publiques, les conditions de travail de la fonction publique
- **Communes:** «oubliées» des compensations (via cantons), pertes importantes

RIE III – dans le canton de Genève: Quelle stratégie du Conseil d'État?

- Le Conseil d'État attendait de connaître le projet fédéral fin août 2016 (selon point presse 16 mars 2016)
- Mesure unique: une baisse du taux cantonal autour de 13% (2015)
- Refus de la NID; mais pas des autres niches (obligatoires)
- Compensations par la Confédération (130 mios), les entreprises (55 mios) et/ou par des centimes additionnels pour les entreprises (45 mios), et recherche le reste dans les coupes (aucune défense des prestations publiques), chantage à l'emploi
- Table ronde en cours

Référendum «obligatoire»

- 50'000 signatures
- 10'000 à Genève (quotas des entités suisses + entités genevoises)
- Viser pas seulement le nombre, mais
- 100 jours; délai de dépôt (signatures contrôlées) le 6 octobre
- Délai de retour ultime le 15 septembre
- 2 journées nationales: 2 juillet et 20 août
- Calendrier d'activités de récolte genevois va suivre

Principaux axes d'argumentation:

- **Les salarié-e-s vont payer la facture des cadeaux aux entreprises et aux actionnaires**
- Les pertes fiscales exorbitantes
- Les coupes budgétaires et de prestations
 - Aux 3 niveaux: Confédération, Cantons, Communes
- Les niches fiscales nouvelles créées (au lieu de les supprimer)
- La démesure, l'exagération, la cupidité
- Les incertitudes sur les pertes: un nouveau trou noir (après la RIE II)
- L'acceptabilité internationale douteuse
- La concurrence intercantonale
- Le degré insuffisant d'imposition des entreprises face à ce qu'elles reçoivent

L'emploi?

- L'emploi est nécessaire, mais pas suffisant pour les salarié-e-s qui ont aussi besoin de prestations publique;
- Minimiser les chiffres exagérés des enjeux et des départs, qui ont été exagérés hors de toute proportion
- Les entreprises sont déjà aujourd'hui en train de licencier, de supprimer des postes fixes au profit de temporaires etc.
- Pertes d'emploi programmées dans les services publics et subventionnés
- Rappeler les autres critères d'attractivité de la Suisse et de Genève, que les partisans de la RIE III oublient systématiquement.

La fiscalité est indispensable, elle doit

être juste et suffisante

permettre aux services publics d'assurer les fonctions de

universalité d'accès aux prestations

redistribution

solidarité sociale

régulation des conditions de vie et de travail

développement durable

fonctionnement démocratique

avoir une vision sur les richesses et leur répartition

Les entreprises doivent aussi payer des impôts.

Finances publiques: recettes en crise

- **Attaques idéologiques et législatives fortes contre l'imposition**
 - Baisses d'impôts
 - Suppression d'impôts: droit des pauvres, droit de timbre, impôt sur le capital, impôts sur les successions; etc.
 - Fiscalité non progressive: proportionnelle (flat tax) ou dégressive (boucliers), et création de niches (statuts, déductions...)
 - Comparaisons sélectives, terminologie («enfer fiscal», «double imposition», etc.).
 - Industrie de l'optimisation, de la soustraction et de la fraude
- **Défiscalisation massive**

Finances publiques: besoins en hausse

- **Besoins en hausse:**

- augmentation de la population
- vieillissement rapide de la population
- Besoins en évolution: petite enfance, parascolaire, etc.
- Précarités et inégalités: chômage, coûts du logement, des assurances maladies, *working poors*, contrôle du marché du travail contre le dumping etc.
- Crises à répétitions et nécessité d'intervention de l'État (BCGE, *subprimes*, franc fort)

Les moyens existent – les inégalités se creusent

- **Bénéfices des entreprises (GE):** 30 milliards / an; impôt: 1.4 milliard;
- **Capital des entreprises (GE):** 180 milliards
- **Evolution IFD PM GE:** Revenu > 450%; Capital: >300%; impôt: >200%
- **Selon l'OCDE:** charge fiscale CH: 26.6% du PIB; moyenne OCDE: 34.4%
- **Millionnaires GE 2002-2012:** de 17'000 à 26'000;

- **Inégalités:** 0.39% détiennent 39% (Bilan 15.04.2014)
- **Les inégalités se creusent:** Baisse des bas salaires de 2004 à 2014

Les inégalités se creusent avec les baisses d'impôts:

- A Genève, baisse des bas salaires de 2004 à 2010,

Sources: SIT, Enquête sur la structure des salaires, Observatoire universitaire de l'emploi

Evolution des bas salaires (<4'000)

2000 – 2010

(en francs constants = base 2010 corrigée inflation/salaires annuels EPT)

	Ensemble secteur privé		Commerce de détail		Hôtellerie restauration	
	Salaire moyen	Salaire médian	Salaire moyen	Salaire médian	Salaire moyen	Salaire médian
2000	41'657	42'793	42'619	43'784	42'413	42'978
2002	42'223	43'239	43'037	43'914	42'802	43'511
2004	<u>42'442</u>	<u>43'335</u>	<u>43'310</u>	<u>44'504</u>	<u>42'937</u>	<u>43'742</u>
2006	42'185	42'979	43'238	44'256	42'953	43'636
2008	41'694	42'981	43'063	44'413	42'472	43'450
2010	41'239	42'372	42'813	43'932	41'479	42'720

= partout une baisse des bas salaires entre 2004 et 2010

«Attractivité» de Genève:

- Situation centrale et desserte internationale
- Qualité de l'administration (en danger avec RIE III)
- Stabilité juridique, géopolitique, et sécurité
- Qualité des infrastructures
- Charge fiscale globale basse: TVA (8% ≠ 19.2 moyenne OCDE 2015), charges sociales
- Droit du travail minimal, très libéral et peu contrôlé
- Niveau de formation, la main d'œuvre qualifiée à disposition
- Proximité des secteurs bancaire, d'assurance, des organisations internationales
- Qualité de vie

Corriger les pertes fiscales antérieures

Revenir sur les hausses d'impôts PP:

- PL 11557 : annulation progressive de la déduction de 12%
maintenue jusqu'à 130'000; dégressive jusqu'à 240'000
supprimée au-delà
- PL 10883 : progression allongée (échelons suppl.) taux max de 19% à 22%;
suppression du bouclier fiscal
- Introduire une imposition progressive des entreprises?
- Augmenter le nombre de taxateurs et de contrôleurs

- Refus des PL par la droite (MCG compris)

Les enjeux communaux

- Les communes sont également impactées:
- Au moins **135 millions de pertes**, dont **50-60 millions** pour la Ville
- Le Canton procède à un **transfert de charges** vers les communes:
petite enfance, parascolaire, culture, aide à domicile, signalisation routière
- «Bascule fiscale» prévue mais à montant fixe
- Futures attaques contre la taxe professionnelle : 100 millions
- Futures attaques contre le lieu de fiscalisation (de travail-de domicile)
- Anticipation des coupes en Ville: – 50 millions sur 4 ans, -7 mios 2016 malgré comptes 2015 (40 mios) et budget 2016 (8 mios) bénéficiaires

Position de la CGAS pour la Table ronde

- Dénonciation de l'orientation de la RIE III: niches fiscales et défiscalisation pour les entreprises
- Dénonciation du contexte de défiscalisation et d'austérité imposée
- Mobilisation d'un front large contre l'austérité:
 - Manifestation du 28 mai
 - Référendums
- Deux préalables pour un consensus avec la CGAS:
 - Pas de pertes fiscales; maintien des prestations publiques et conditions de travail de la fonction publique et subventionnée
 - Déblocage des négociations dans la construction (temporaires, T âgés, +1.-)
- Revendications en matière de fiscalité et syndicales

Position CGAS: revendications fiscales

- Principes: progressivité et suffisance de l'imposition
- Contre la défiscalisation en cours et des pertes supplémentaires
- Taux à fixer sans baisse de revenus fiscaux ou baisse compensée par d'autres impôts (capital, immobilier...) et non des compensations patronales
- Postes de taxateurs-contrôleurs supplémentaires
- Revendications syndicales

Position CGAS: revendications syndicales

législatives-administratives

- **Salaire minimum** et hausse des salaires des **CTT**, plus de **CTT**
- **APG obligatoire** et création centre d'expertise médicale (PL 11835)
- Politique de **l'emploi**, fonds de création d'emploi, formation
- **1 place de crèche** pour 1 enfant
- Concrétisation du **droit à l'information syndicale** sur les lieux de travail
- Droit au **congé formation rémunéré**, moyens suffisantes pour les **VAE**
- Base légale pour **l'arrêt de travail en cas de sous-enchère salariale**
- Pôle de spécialistes à l'OF sur les **faillites frauduleuses**

Position CGAS: revendications syndicales

Conventionnelles

- Augmentation des **CCT** et avenants cantonaux;
- revalorisation des **salaires minimaux** des CCT à 4500 CHF
- **Compensation automatique du renchérissement** dans les CCT comprenant l'assurance maladie
- **Négociations annuelles des salaires** dans les CCT
- **Limitation travail temporaire** 5 à 10%, soumission aux CCT sectorielles
- **Droits syndicaux** étendus et **protection contre les licenciements**
- Amélioration de la **protection de la maternité et congé paternité**
- Augmentation de la **durée des vacances** à 5, voire 6 sem;
- Réduction à 40h de la **durée du travail** sans perte de salaire